SCHOOL OF MANAGEMENT
iaelyon | UNIVERSITÉ LYON III JEAN MOULIN

Guide des enseignants

2025 - 2026

FORMATIONS INITIALES ET EN ALTERNANCE | think large

Table des matières

Bienvenue à l'iaelyon ! 3
iaelyon School of Management en chiffres 4
Vos contacts à l'iaelyon 5
Vos contacts à l'Université Jean Moulin Lyon 3 6
Accès aux campus et horaires d'ouverture 6
Campus Manufacture des Tabacs, Lyon 6
Campus de la Charité de Bourg-en-Bresse 7
Se restaurer sur les campus 8
Le compte informatique et l'adresse universitaire 9
La carte professionnelle multi-services 9
Les ressources pedagogiques 9
Le centre de compétences en langues 10
Les outils numeriques 10
La plateforme IAEDT 10
La plateforme pédagogique Moodle 11
Enseignants vacataires 12
La validation des dossiers vacataires 12
La rémunération des enseignants vacataires 12
Salle des enseignants vacataires de l'iaelyon 12
Vos cours 13
Créneaux des cours et gestion des salles 13
Les supports pédagogiques 13
Les plans de cours 14
L'évaluation des travaux étudiants (travaux de groupe, examens, etc.) 14
L'évaluation des enseignements par les étudiants 14
Suivi de l'assiduité 15
Autres liens utiles 15
Annexes 16
Annexe 1 plan de cours (syllabus) 16
Annexe 2 charte anti-plagiat 19
Annexe 3 CV type – enseignants vacataires 21

Bienvenue à l'iaelyon !

Think Large

Préparer les esprits audacieux à transformer le monde

Unique école de management publique sur le territoire métropolitain, la mission de l'iaelyon est de produire et transmettre des connaissances actionnables, et former des managers éclairés, acteurs des transitions.

Nos valeurs : Ouverture, Engagement Exigence, Authenticité, Entraide

Chères et chers collègues,

Vous avez accepté de réaliser des enseignements au sein de nos programmes auprès de nos étudiants, et nous sommes très heureux de vous compter parmi nous ! Grâce à vous en effet, nos équipes pédagogiques sont enrichies dans leur diversité, par vos origines multiples et vos expériences. Elles offrent ainsi à nos étudiants les enseignements pointus et de qualité dont ils ont besoin pour valoriser au mieux leur formation dans la filière qui est la leur, et s'engager vers la professionnalisation qui est l'aboutissement de leur parcours.

Afin de simplifier l'ensemble de vos démarches, tant pédagogiques qu'administratives, nous avons imaginé ce livret qui, nous l'espérons, répondra au mieux à l'ensemble des questions que vous pourriez vous poser. Bien entendu, nos équipes administratives et les responsables pédagogiques sont mobilisés pour vous accompagner en cas de besoin, afin que vos enseignements se déroulent dans les meilleures conditions possibles.

Par avance nous nous réjouissons de votre venue et de nos futurs échanges. Vous rejoignez l'iaelyon, école universitaire de management soucieuse d'ouverture à tous et porteuse de valeurs d'excellence.

Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous, ainsi qu'une année intellectuellement stimulante à nos côtés !

***Hervé Goy**, Directeur général adjoint en charge des études*
***Didier Vinot**, Directeur général adjoint en charge du faculty et de la qualité des relations humaines*

iaelyon School of Management en chiffres

Près de **7 000** étudiants en Formation Initiale, Formation en Alternance et en Formation Continue (dont + de **3 000** étudiants en Master)

Un réseau de **70 000** diplômés

iaelyon ALUMNI

50 doctorants

160 enseignants et enseignants-chercheurs

2 000 organisations et entreprises partenaires

100 personnels administratifs

95 professeurs invités

MAGELLAN @iaelyon

1.000 praticiens experts intervenant dans les formations

1 Laboratoire de recherche
Magellan @iaelyon

Un réseau international

Près de **150** partenaires

think large

Vos contacts à l'iaelyon

Campus Manufacture des Tabacs, Lyon :

Accueil général de l'iaelyon : 04 78 78 70 66

Christel Musy, Responsable scolarité Licences, 04 26 31 88 56, christel.musy@univ-lyon3.fr

Nathalie Peysieux, Responsable scolarité aile A, 04 26 31 86 69, nathalie.peysieux@univ-lyon3.fr

Cécile Bellet, Responsable scolarité aile C, 04 78 78 76 62, cecile.bellet@univ-lyon3.fr

Valérie Burdin, Chargée de QVCT et Facilitatrice vie étudiante, valerie.burdin@univ-lyon3.fr

Dimitri Chatre et **Joachim de Paoli** , Référents Handicap à l'iaelyon, Campus Manufacture des Tabacs, Lyon
dimitri.chatre@univ-lyon3.fr et joachim.de-paoli@univ-lyon3.fr

Catherine Parmentier, Directrice de la Communication, Campus Manufacture des Tabacs, Lyon
04 78 78 71 49, catherine.parmentier@univ-lyon3.fr

Les contacts du/de la Responsable pédagogique du diplôme et du/ de la Gestionnaire de Scolarité sont disponibles sur la page de la formation dans laquelle vous intervenez : https://iae.univ-lyon3.fr/ → Onglets Formation et Contacts

Campus de la Charité de Bourg en Bresse :

Daniel Espel, Responsable administratif, 04 74 23 82 33, daniel.espel@univ-lyon3.fr

Aurore Gunia, Responsable Relations extérieures, Communication et Vie étudiante, Campus Bourg en Bresse
04 74 23 82 37, aurore.gunia@univ-lyon3.fr

Amandine Servolle, Référente handicap pour les étudiants, Campus Bourg en Bresse**,**
amandine.servolle@univ-lyon3.fr

Retrouvez tous vos contacts du Campus de Bourg en Bresse en suivant ce lien : https://bourgenbresse.univ-lyon3.fr/campus

Vos contacts à l'Université Jean Moulin Lyon 3

Point Central Accueil (Campus Manufacture des Tabacs, Lyon) : 04 78 78 77 86, accueil@univ-lyon3.fr

SOS Micro (problème connexion intranet) : 04 78 78 70 77, sosmicro@univ-lyon3.fr

Support PAPN (problème connexion plateforme Moodle) : 04 26 31 88 60, supportpapn@univ-lyon3.fr

Valérie DUBOULOZ-MONET, Référente Handicap des personnels, correspondant-handicap@univ-lyon3.fr

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, veuillez contacter la Référente handicap des personnels de l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Accès aux campus et horaires d'ouverture

Campus Manufacture des Tabacs, Lyon

Ce campus est situé à proximité du quartier d'affaires de la Part Dieu.
Il accueille la majeure partie des étudiants de l'iaelyon.

Entrées :

- 6 rue du Professeur Rollet, Lyon 8e
- 1 avenue des Frères Lumière, Lyon 8e
  Accès PMR : 1 avenue des Frères Lumière (tout type de fauteuil) ou 6 rue Pr. Rollet (fauteuil motorisé ou aidant)

Adresse postale : 1C avenue des Frères Lumière, CS 78242 - 69372 Lyon Cedex 08

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 7h45 à 21h (hors vacances universitaires)

[Accès et itinéraires - Manufacture des Tabacs]

[Plan de la Manufacture des Tabacs]

[Visite virtuelle de la Manufacture des Tabacs]

[Appli Evelity, le GPS Indoor de la Manu pour vous guider et vous déplacer en toute autonomie]

TRANSPORTS EN COMMUN

- Métro ligne D, arrêt Sans Souci
- Tramway T4, arrêt Manufacture Montluc
- Bus N°C7, C25, 69, 296, arrêt Manufacture Montluc
- Bus C9, C12, arrêt Manufacture des Tabacs
- Gare la plus proche : Part-Dieu (1/4 H à pied).

Horaires et itinéraires Métros, Tram et Bus : www.tcl.fr

Campus de la Charité de Bourg-en-Bresse

Ce Campus est situé à 80 km au nord de Lyon dans le département de l'Ain et est accessible en voiture ou en train (trajet d'environ 1h).

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 7h30 à 20h00 et samedi de 7h30 à 12h

[Accès et itinéraires]

[Visite virtuelle]

Fermeture des Campus :

- Du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclus
- Du 25 juillet au 18 août 2026 inclus

Se restaurer sur le campus

Manufacture des Tabacs

Cool'heure Café

(Paiement par carte multi-services ou carte de crédit exclusivement)
Aile C | Mezzanine
Du lundi au vendredi de 9h00 à 14h00 / Déjeuner de 11h30 à 13h30

RESTO'U de la Manu (CROUS)

Paiement par carte multi-services.
Espace rue Sud | Sous-sol - Bâtiment E-G
Du lundi au vendredi de 11h15 à 14h15

Le BISTRO 'U de la Manu (CROUS)

Snacking, Salad Bar, Pizzas, Sandwichs
Boissons, pâtisseries

Paiement par carte multi-services ou espèces.
Cour Nord, RDC
Du lundi au jeudi de 7h30 à 18h00 | Vendredi de 7h30 à 17h00

Campus de la Charité de Bourg-en-Bresse

RESTO' Claude Bachet (Crous)

10 rue des Chrysanthèmes | 01000 Bourg-en-Bresse

Horaires : Lundi au vendredi de 11h30 à 14h.

Paiement par carte multi-services.

NB : Le prix du repas n'est pas subventionné pour les enseignants vacataires sur les deux sites universitaires.

Le compte informatique et l'adresse universitaire

Les enseignants vacataires à l'Université Jean Moulin Lyon 3 bénéficient d'un compte informatique et d'une adresse email institutionnelle (prenom.nom@univ-lyon3.fr) qui leur permet d'accéder aux ressources et outils internes. Nous vous invitons à consulter votre messagerie universitaire (identifiant de connexion : **prenom.nom**)

La carte professionnelle multi-services

Les enseignants vacataires à l'Université Jean Moulin Lyon 3 peuvent demander à bénéficier d'une carte multi-services.

La carte multi-services permet :

- L'accès aux locaux d'enseignement
- L'accès aux salles co-modales, d'informatique, etc.
- L'accès aux services de la bibliothèque universitaire
- L'accès aux points de restauration du CROUS
- L'accès au parking de la Manufacture des Tabacs
- Accès au garage à vélos de la Manufacture des Tabacs
- Accès aux ascenseurs des différents sites, dont celui de Bourg-en-Bresse.

Votre contact à l'iaelyon : **votre gestionnaire de scolarité.**

Les ressources pédagogiques

Campus Manufacture des Tabacs, Lyon

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Horaires : https://bu.univ-lyon3.fr/adresses-horaires-et-plans-d-acces-aux-bibliotheques-1

La bibliothèque numérique

La Bibliothèque numérique propose environ 70 bases de données vous permettant d'accéder aux livres, revues, dictionnaires, manuels, études et données pour vos études et votre mémoire.
https://bu.univ-lyon3.fr/bibliotheque-numerique

Le Learning Lab

Situé dans la **salle 129** du Campus de la Manufacture des Tabacs, le Learning Lab est un lieu d'apprentissage où vous pouvez expérimenter de nouvelles pratiques pédagogiques grâce à ses équipements. Il est ouvert en priorité aux enseignants et aux étudiants (dans le cadre d'un projet pédagogique) et peut également être réservé par le personnel administratif. Cette salle peut accueillir jusqu'à 28 personnes.

Toute demande de réservation de la salle doit être faite au moins 48 heures à l'avance à l'aide du formulaire disponible sur votre **intranet.**

Le centre de compétences en langues

Situé dans la **salle 219**, le Centre de compétences en langues offre aux étudiants et aux personnels la possibilité de s'auto-former dans une quarantaine de langues : travail linguistique sur les quatre compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite), sur la grammaire, le vocabulaire, les langues des affaires, etc.
Un conseiller est toujours à votre disposition sur place.

Campus de la Charité, Bourg-en-Bresse

La Bibliothèque Universitaire (BU)

Horaires : https://bu.univ-lyon3.fr/campus-de-bourg-en-bresse

Les outils numériques

La plateforme IAEDT (hors Licence Gestion et Management et Campus de Bourg-en-Bresse)

IAEDT est la plateforme pédagogique de l'iaelyon qui permet aux enseignants
- d'accéder à l'emploi du temps de leurs cours
- de communiquer avec leurs étudiants et leur gestionnaire de scolarité (via la messagerie)

Si vous intervenez en Licence Gestion et Management, votre emploi du temps (horaires et salles) est disponible sur votre espace intranet.

La plateforme pédagogique Moodle

La plateforme pédagogique Moodle est la solution d'apprentissage numérique la plus utilisée au monde.

Elle est accessible via l'intranet (personnel ou Net3), ou directement à l'adresse : https://moodle.univ-lyon3.fr

Moodle permet aux enseignants de créer et d'organiser des modules de cours dans lesquels ils mettent à disposition des activités pédagogiques (wikis, bases de données, questionnaires), des activités de communication (forums, chat, etc.) et des ressources multimédias (fichiers textes, audio ou vidéo) liées à leurs cours. Certaines activités permettent une évaluation formative ou sommative par l'enseignant (devoirs, tests) et par les pairs (ateliers).
En tant qu'administrateur de son module de cours, l'enseignant à un contrôle total sur les personnes qui y ont accès.

Informations et d'assistance sur Moodle :
Pôle d'Accompagnement à la Pédagogie Numérique (PAPN)
Support : Salle 127- 1er étage, Campus Manufacture des Tabacs, Lyon
Tél : 04 26 31 88 60
supportpapn@univ-lyon3.fr

Information pratique : Sur les campus, vous pouvez vous connecter au réseau Wi-Fi EDUROAM en utilisant vos identifiants institutionnels : votre nom d'utilisateur (prénom.nom) et le mot de passe que vous avez défini.

Enseignants vacataires

La validation de votre dossier

Les dossiers de recrutement doivent être constitués AVANT le début de vos cours !

Toute demande de recrutement est soumise à l'accord de la Directrice Générale de l'iaelyon et des instances de l'Université.

À leur réception les dossiers sont examinés par :

- le service vacataire pour contrôle de la recevabilité administrative
- le collège d'experts de la discipline d'enseignement pour étude des compétences pédagogiques

Les vacataires éligibles sont habilités à enseigner par le Conseil Académique de l'Université.

Tout dossier ne remplissant pas les conditions de recrutement ne pourra être validé.

Votre rémunération

Seuls les vacataires habilités par le Conseil Académique au moins deux mois avant la date de paie pourront faire l'objet d'une mise en paiement de leurs heures d'enseignement.

Le paiement des heures d'enseignement réalisées s'effectue mensuellement à partir du mois de janvier de l'année universitaire de recrutement (sous réserve de dossiers complets et de contrats retournés signés).

Attention : aucun paiement ne peut être effectué sur facture.

Contact : contractuels-enseignants@univ-lyon3.fr

Salle des enseignants vacataires de l'iaelyon

Une salle est mise à votre disposition, vous pouvez l'occuper avant ou après vos interventions. Elle se situe au 2ème étage aile C, numéro 5536.

Pour + d'informations, consultez la page dédiée aux enseignants vacataires.

Vos cours

Créneaux des cours et gestion des salles

Début des cours de 1h :	8h - 9h - 10h - 11h - 12h - 13h - 14h - 15h - 16h - 17h - 18h - 19h.
Début des cours de 1h30 :	8h - 9h30 - 11h - 12h30 - 14h - 15h30 - 17h - 18h30.
Début des cours de 2h :	8h - 10h - 12h - 14h - 16h - 18h.
Début des cours de 2h30 :	8h - 10h30 - 14h - 16h30.
Début des cours de 3h :	8h - 11h - 14h - 17h.
Début des cours de 3h30 :	8h - 14h.
Début des cours de 4h00 :	8h - 10h - 14h - 16h.
Début des cours de 5h :	8h - 9h - 14h - 15h.

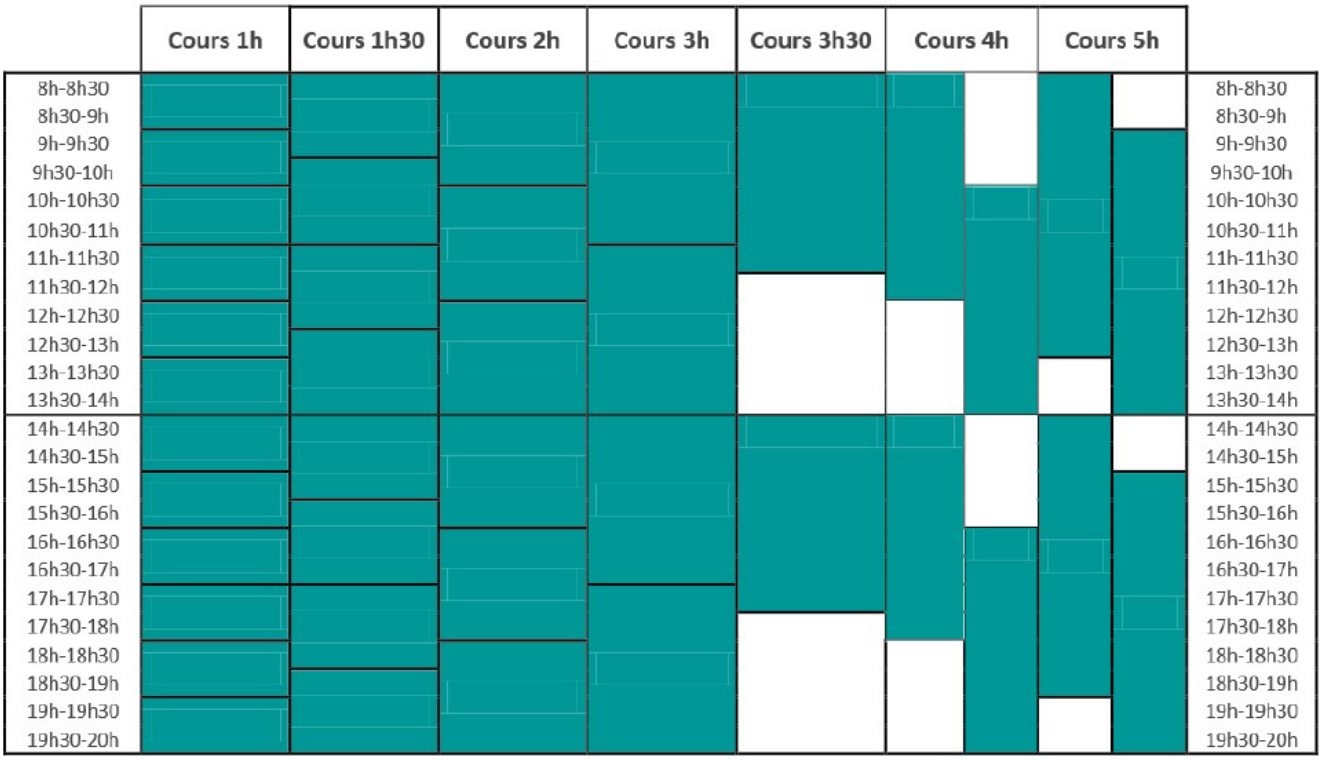

Les supports pédagogiques

Nous vous conseillons de partager le matériel de cours avec vos étudiants via la plateforme Moodle. Si vous avez besoin de documents imprimés, vous pouvez faire votre demande auprès du Service Edition de l'Université, via l'espace Cervoprint, au moins 10 jours avant le cours.

Les plans de cours

Le plan de votre cours (*syllabus*) est complété selon la trame disponible dans l'annexe de ce document et envoyé au Responsable pédagogique du diplôme, ainsi qu'au gestionnaire de scolarité. Ils seront ensuite mis en ligne par la Direction de la Communication de l'iaelyon.

Il est important que les plans de cours soient disponibles en ligne et actualisés régulièrement. Exemple de plan de cours : https://iae.univ-lyon3.fr/06211108-se-preparer-aux-metiers-des-ressources-humaines

L'évaluation des travaux étudiants (travaux de groupe, examens, etc.)

L'évaluation est faite en accord avec le responsable pédagogique, en principe à la fin des sessions. Les examens sont organisés sur le Campus Manufacture des Tabacs avec un surveillant. Les sujets sont envoyés à votre gestionnaire de scolarité pour impression 14 jours avant la date, en précisant la durée et les conditions.

Certains participants peuvent bénéficier d'un aménagement spécifique lié à une situation de handicap. Votre gestionnaire de scolarité saura vous renseigner.

Les notes, ainsi que les copies d'examen doivent être transmises à votre gestionnaire de scolarité dans le mois qui suit l'examen. Si vous intervenez en Licence, merci de vous rapprocher de votre gestionnaire de scolarité.

L'évaluation des enseignements par les étudiants *(uniquement pour les formations dispensées à Lyon et hors Licence Gestion et Management)*

L'iaelyon vise l'amélioration continue de la qualité de ses formations. Dans ce but, des dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants sont mis en œuvre, accessibles via **IAEDT** pour les formations administrées sur cet applicatif. Les étudiants peuvent ainsi donner leur avis concernant les cours qu'ils suivent.

L'évaluation est déclenchée automatiquement à la fin du dernier cours (il est ainsi important que l'intégralité des heures prévues dans la maquette soient saisies par les gestionnaires de scolarité).

Il est essentiel d'inciter les étudiants à répondre à ce questionnaire, afin d'obtenir des retours en nombre significatif, permettant de :

- Dynamiser le dialogue entre enseignants et étudiants,
- Conforter les réflexions des enseignants sur les méthodes et les innovations pédagogiques,
- Contribuer à rendre plus attractives les formations et à renforcer leur qualité.

Les résultats du questionnaire sont disponibles deux mois après la fin du cours.
Chaque responsable de cours a accès à l'évaluation de son propre cours.

Le responsable pédagogique du diplôme a accès à une synthèse de l'ensemble des évaluations des enseignements du diplôme.
Les synthèses des évaluations des enseignements constituent un support de discussion dans le cadre des Conseils de perfectionnement / Comités de pilotage des formations.

Suivi de l'assiduité

La présence aux cours et examens est obligatoire.

Le contrôle de l'assiduité des étudiants présente une importance particulière, celui-ci conditionnant le financement des formations en alternance. Pour toute question, nous vous invitons à vous adresser prioritairement à votre gestionnaire de scolarité.

Autres liens utiles

- **Ressources Communication iaelyon : Logo, Modèle PowerPoint… :** https://intranet.univ-lyon3.fr/communication-1
- **Charte des examens :** https://www.univ-lyon3.fr/charte-des-examens
- **Pour aller plus loin, consultez le guide des enseignants disponible sur l'espace intranet iaelyon :** https://intranet.univ-lyon3.fr/guide-des-enseignants

Annexes

Annexe 1 plan de cours (syllabus)

Libellé matière

Code matière

Diplôme principal : ***

Autre.s diplôme.s : ***

Semestre N°*** **Volume horaire :** CM : *** TD : *** **** Crédits ECTS**

Enseignant.e responsable : ***

Intervenant.e.s

***

Langue.s d'enseignement : Français

RESUME DU COURS

***

Estimation du temps de travail personnel (en dehors des cours) : *** heures

DIMENSION DE RESPONSABILITE SOCIALE (LE CAS ECHEANT)

***

CONNAISSANCES ET COMPETENCES CIBLES

***

MODALITES D'EVALUATION

Note individuelle	Autre(s) notation(s)
Mode d'évaluation : Ecrit / Oral	Interrogation écrite : Oui/Non
Durée : ***	En groupe : Oui/Non
Nature de l'épreuve : ***	Notation pendant les enseignements : Oui/Non Durée : ***
	Nature des Travaux : ***
Pondération : ***	

MODALITES PEDAGOGIQUES

***

NATURE DES SUPPORTS

***

INNOVATIONS PEDAGOGIQUES ET UTILISATION DE TECHNOLOGIES

***

PRE-REQUIS EN TERMES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

***

LECTURE(S) CONSEILLEE(S) :

***

RESSOURCE(S) A DISPOSITION :

***

PLAN DE COURS

***

BIBLIOGRAPHIE DE BASE

OUVRAGES ET PUBLICATIONS DE REFERENCE :

1. ***

OUVRAGES ET PUBLICATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. ***

OUVRAGES OU ARTICLES DE RECHERCHE EMBLEMATIQUES SUR LE SUJET DU COURS :

1. ***

OUVRAGES ET PUBLICATIONS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS DE L'IAELYON SUR LE SUJET DU COURS :

1. ***

Annexe 2 charte anti-plagiat

Charte Anti-plagiat

Article 1 : Définition

Le plagiat est le fait de reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique d'un auteur sans lui en reconnaitre la paternité par une indication bibliographique convenable.

Concernant le recours à l'IA : les modèles GPT reformulent des sources, utilisent des citations, copient le style d'écriture des auteurs sans les créditer. Sans mention explicite de l'utilisation d'un modèle GPT, et sous réserve de consignes spécifiques données par le responsable pédagogique dans le règlement d'examens du diplôme, ceci est considéré comme étant du plagiat.

Article 2 : Citation des sources

Les étudiants s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux quels qu'ils soient, et à citer les œuvres (au sens du code de la propriété intellectuelle) qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement en mentionnant le nom de l'auteur et la source de l'extrait.

Ces emprunts doivent clairement être identifiés, notamment par l'utilisation de guillemets, de notes infrapaginales, etc.

Exemple de citation de ChatGPT :
OpenAI. (Année). ChatGPT [Logiciel informatique]. Récupéré le [Jour et Mois]de https://www.openai.com/research/chatgpt

Article 3 : Détection de plagiat

Lorsqu'un cas de plagiat est soupçonné ou détecté, l'enseignant en informe l'administration.

Les travaux des étudiants sont systématiquement analysés par un logiciel d'aide à la détection de plagiat. Lorsqu'un cas de plagiat est soupçonné ou détecté, l'enseignant en informe l'administration.

Article 4 : Moyens d'actions

Le plagiat constitue une forme de contrefaçon et une atteinte au droit d'auteur au sens de l'article L335-2 du code la propriété intellectuelle : « Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de

peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit[1]. »

Ce principe est également rappelé dans le cadre universitaire où « toute fraude commise dans les examens et les concours publics qui ont pour objet l'entrée dans une administration publique ou l'acquisition d'un diplôme délivré par l'Etat constitue un délit[2]. »

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Article 5 : Sanctions disciplinaires

L'étudiant auteur du plagiat encourt une sanction disciplinaire allant d'un avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

[1] Article 1 de la loi du 23 décembre 1901 réprimant dans les examens et concours publics.

[2] Article 40 du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignements supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Annexe 3 CV type – enseignants vacataires

Prénom NOM

Email :

Téléphone :

Ville de résidence :

Domaine(s) d'expertise :

Domaine(s) d'enseignement / Exemples de cours que vous avez déjà donnés (le cas échéant):

- Domaine / Exemple 1 (le cas échéant)
- Domaine / Exemple 2…

  …

TITRES ET DIPLÔMES

Listez du plus récent au plus ancien

Année	Diplôme	Institution	Spécialisation
	Doctorat / Équivalent		
	Master		
	Licence		
	Autres certifications		

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Nombre d'années d'expérience dans le(s) domaine(s) d'enseignement : _____ ans
(si plusieurs domaines, lignes différentes)

Expériences récentes (2019-2025)

- **Période, poste, Entreprise/Organisation, Responsabilité clés…**
-

Expériences antérieures (avant 2019)

- **Période, poste, Entreprise/Organisation, Responsabilité clés….**
-

Engagements professionnels divers (colloques, conférences professionnelles, syndicats…)

- **Exemple 1**
- **Exemple 2**
- **…**

PRODUCTIONS ACADEMIQUES ET PROFESSIONNELLES

Articles dans des Revues à Comité de Lecture (Peer Review) et autres publications *(le cas échéant)*

Articles dans des revues référencées (SJR, Scopus..), livres, chapitres, communications, etc.

Total articles (toutes périodes) : _____ articles

Total articles (6 dernières années) : _____ articles

Publications récentes (2019-2025)

1. **Titre :**
   - **Revue :**
   - **Année :**
   - **Type :** [ ] SJR [ ] Scopus [ ] Web of Science [ ] Autre
   - **Impact Factor/Ranking :**
2. **Titre :**
   - **Revue :**
   - **Année :**
   - **Type :** [ ] SJR [ ] Scopus [ ] Web of Science [ ] Autre
   - **Impact Factor/Ranking :**

Publications antérieures (avant 2019)

1. **Titre :**
    - **Revue :**
    - **Année :**

Productions Professionnelles et Managériales

Rapports, études, articles managériaux, etc.

Total productions professionnelles (6 dernières années) : _____ productions

Productions récentes (2019-2025)

1. **Type :** [ ] Rapport professionnel [ ] Étude [ ] Article managérial [ ] Livre blanc [ ] Autre
    - **Titre :**
    - **Commanditaire/Média :**
    - **Année :**
2. **Type :** [ ] Rapport professionnel [ ] Étude [ ] Article managérial [ ] Livre blanc [ ] Autre
    - **Titre :**
    - **Commanditaire/Média :**
    - **Année :**